

RAG/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL PROVISoire

5E SEANCE ORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2020 A 19 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Nadège HORNBECK, Charles SITZENSTUHL, Geneviève MULLER-STEIN, Claude SCHALLER, Cathy OBERLIN-KUGLER, Erick CAKPO, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Robert ENGEL, Stéphane ROMY, Laurent GEYLLER, Denis BARTHEL, Stéphane BADER

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Clothilde SZUPTAR, Tania SCHEUER, Philippe DESAINTEQUENTIN, Oriane HUMMEL, Mathilde FISCHER, Jennifer JUND, Denis DIGEL, Frédérique MEYER, Yvan GIESSLER, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Emmanuelle PAGNIEZ, Jean-Pierre HAAS, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Sylvia HUMBRECHT

Absents excusés :

Nadine MUNCH

Marion SENGLER donne procuration à Marcel BAUER

Birgül KARA donne procuration à Oriane HUMMEL

Fadimé CALIK donne procuration à Geneviève MULLER-STEIN

Caroline REYS donne procuration à Sylvia HUMBRECHT à compter de son départ (20h15)

Assistent à la séance :

M. Philippe STEEGER, Directeur Général des Services

Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice du Pôle Ressources et Modernisation

M. Grégory FRANTZ, Responsable du service Communication

Sélestat, le 25 septembre 2020

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

5e SEANCE ORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2020 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE-BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020
- C. Décisions du Maire n° 30 à 32 et 34 à 36/2020

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 1. Attribution d'une subvention à la compagnie BARDAF pour les 10 ans de VOOLP « Vos Oreilles Ont La Parole » - Lecture de contes en drive – **Erick CAKPO**

B. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- 2. Budget annexe « Forêt » - Programme de coupes et travaux 2021 – **Denis BARTHEL**

C. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

- 3. Désignation des membres du Conseil Municipal et des représentants d'associations locales composant la Commission Consultative des Services Publics Locaux et approbation du Règlement Intérieur – **Marcel BAUER**

4. Représentation de la Ville dans divers organismes extérieurs et désignation des élus siégeant au sein de divers groupes de travail et comités de pilotage municipaux – **Marcel BAUER**
5. Demande d'adhésion à l'établissement public interdépartemental « Archéologie Alsace » - **Marcel BAUER**
6. Constitution d'un groupement de commandes portant sur des prestations de services d'impression et de reprographie de documents – **Éric CONRAD**

D. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

7. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville : Attribution de subventions – **Stéphane ROMY**
8. Régularisation foncière Ville/Domial Lohmühle – **Claude SCHALLER**

E. TRAVAUX

9. Église Saint-Georges – Programme pluriannuel de travaux – Validation de l'avant-projet détaillé (APD) - **Jacques MEYER**

F. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

10. Soutien au projet commémoratif du CIDH – **Cathy OBERLIN-KUGLER**
11. Convention avec le Centre Social et Familial de l'AGF et la Communauté de Communes de Sélestat – Attribution d'une subvention de fonctionnement – **Nadine MUNCH**

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Erick CAKPO est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020

Adopté à l'unanimité

B. Décisions du Maire n° 30 à 32 et 34 à 36/2020

Décision n° 30/2020 : Portant fixation des prix pour la mise à disposition des locaux de la Bibliothèque Humaniste Trésor de la Renaissance

Intervention de Madame Caroline REYS

« Je voudrais revenir sur un sujet qui a été abordé en conseil de communauté de communes par rapport aux tarifs d'entrée de la Bibliothèque Humaniste. La décision comporte les prix de mise à disposition des locaux de la Bibliothèque Humaniste mais je voudrais revenir sur la gratuité des scolaires puisqu'elle n'est plus uniforme. Rendre payantes les animations pour les élèves du collège de Châtenois crée une inégalité de traitement sur notre territoire. Les collégiens du Ried bénéficient de la gratuité car les élèves de Muttersholtz, Baldenheim, Mussig, Ebersheim, Ebersmunster sont scolarisés à Sélestat alors que pour le collège de Châtenois, les animations sont payantes, depuis cette année, pour ce qui concerne les élèves de Kintzheim, Scherwiller, Orschwiller et Châtenois. Le surcoût inattendu de la rentrée correspond à 1 000€ pour le collège de Châtenois, qui n'avait pas du tout budgétisé cela dans ses projets pédagogiques. De telle sorte que les professeurs sont amenés à renoncer à cette sortie. Ce tarif relève de votre décision, Monsieur le Maire, je vous interpelle, également, en tant que Vice-Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin en charge de l'éducation, comment justifiez-vous ce choix ? »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que pour les collèges de Sélestat à savoir : le collège Béatus Rhenanus et le collège Jean Mentel, il n'y a que les élèves de Muttersholtz qui viennent à Sélestat, tous les autres vont dans d'autres collèges. Il y a une part d'élèves de Mussig et de Baldenheim qui est affectée à Marckolsheim. Ebersheim et Ebersmunster vont à Dambach-la-Ville. Pourquoi cette décision ? La structure a été construite et payée essentiellement par le contribuable Sélestadien, donc ce sont les élèves des établissements de Sélestat qui peuvent bénéficier d'une gratuité. Le tarif d'entrée à la Bibliothèque Humaniste n'est pas élevé et le contribuable sélestadien, seul, ne devrait pas supporter ces dépenses.

Décision n° 31/2020 : Mise à disposition de locaux des deux Groupes d'opposition, à la Cour des Prélats

Intervention de Madame Sylvia HUMBRECHT

« Une remarque par rapport à la mise à disposition du local de l'opposition. C'est un magnifique local, il est spacieux mais on rencontre un problème d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Il faudrait réfléchir à un local plus adapté, Madame Sylvia HUMBRECHT souhaiterait également avoir une connexion internet pour pouvoir accéder au site de la Ville de Sélestat »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER informe en avoir parlé avec les services. Une solution alternative est en phase d'étude, elle n'est pas définitivement arrêtée.

Décision n° 32/2020 : Location d'un terrain communal

Décision n° 34/2020 : Mise à disposition du local « le Squale » de l'association des Vosges Trotters de Sélestat, dans le bâtiment communal situé place de la Porte de Strasbourg à Sélestat

Décision N°35/2020 : Mise à disposition du local « le Squale » de l'association « Pierre Clément », dans le bâtiment communal situé place de la Porte de Strasbourg à Sélestat

Décision n° 36/2020 : Avenant n° 2 relatif au marché de travaux de restauration de la façade Nord de l'ancien Hôtel d'Ebersmunster – lot n° 1 : Maçonnerie, pierre de taille, échafaudages

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Attribution d'une subvention à la compagnie BARDAF pour les 10 ans de VOOLP « Vos Oreilles Ont La Parole » - Lecture de contes en drive – **Erick CAKPO**

Monsieur Erick CAKPO propose aux membres du Conseil Municipal de valider l'organisation du festival et d'allouer une subvention de 2 200 € de soutien à la compagnie BARDAF dans le cadre du Festival « Vos oreilles Ont La Parole ».

Monsieur Bertrand GAUDIN trouve dommage qu'il ne soit pas prévu une solution, pour les personnes qui n'ont pas de véhicule, leur permettant d'assister à cette manifestation en respectant toutes les mesures sanitaires.

Monsieur Erick CAKPO souligne que c'est le contexte actuel qui a poussé à faire cette proposition de spectacle innovant, dont le but principal, est de préserver le public. Les spectacles qui ont lieu et qui provoquent une agglutination du public constituent un risque sanitaire probable.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Monsieur l'Adjoint, vous parlez de risques probables. La première des protections est de porter un masque quand on est à l'intérieur d'un bâtiment. Monsieur Bertrand GAUDIN l'avait rappelé en commission réunie, quelle est la règle dans une enceinte comme celle-ci ? Doit-on porter un masque quand on parle ou pas ? »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que la règle est de porter un masque mais qu'éventuellement, dans un souci de compréhension, il peut être proposé que la personne amenée à parler l'enlève pendant son intervention.

Adopté à l'unanimité

B. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

2. Budget annexe « Forêt » - Programme de coupes et travaux 2021 – Denis BARTHEL

Monsieur Denis BARTHEL informe qu'il a assisté à l'assemblée générale de l'association des Communes Forestières d'Alsace et que Monsieur Jean-Pierre RENAUD – Directeur Régional de l'ONF du Grand Est, a tenu un discours un peu alarmiste, mais à la fois réaliste. Cette situation est très préoccupante, on parle de tempête silencieuse, bien plus grave que les tempêtes réunies depuis la tempête LOTHAR en 1999. Elle provient en grande partie du réchauffement climatique. Dans 50 ans, l'Alsace aura le climat du département de l'Hérault, c'est pourquoi, on peut déjà observer la chalarose du frêne, la scolyte des résineux et les chênes et les hêtres qui dépérissent. Pour toutes les communes, cela représente une perte de budget d'environ 25%. Certaines petites communes, pour lesquelles le budget forêt représente la recette principale, vont se retrouver, dans un avenir très proche, sans aucune recette. Les actions de l'ONF sont : récolter au plus vite les épicéas afin d'éviter la propagation de la maladie et de sauvegarder ce qui est encore possible de la valeur marchande du bois, (50% des bois récoltés le sont à cause de la maladie) mettre en place de nouveaux plans de gestion qui sont très difficiles à réaliser car nous sommes dans une période test avec jusqu'à 30% d'échec, miser sur la diversité des espèces. Le rythme naturel d'adaptation de la nature qui peut compenser cette situation, est jusqu'à cent fois trop lent. Il y a par conséquent une obligation de travailler collectivement : Communes, ONF, Associations (notamment l'association des Communes Forestières d'Alsace). Pour information, il y a 20 ans, en Forêt Noire du Nord, suite aux pluies acides, des essais de ce genre ont déjà été réalisés.

Aujourd'hui, la Forêt Noire du Nord se porte mieux que les Vosges du Nord. Un projet d'envergure de sauvegarde initié par l'État via l'ONF est en train de prendre forme. Sur 5 ans, 50 millions de plans vont être plantés sur l'ensemble du territoire en sachant qu'il faut prendre en compte un taux d'échec de 30%. L'opinion publique est en train de prendre conscience de la gravité de cette situation.

Monsieur Denis BARTHEL indique également que lors de l'assemblée générale de l'association des Communes Forestières d'Alsace, la Ville de Sélestat a été citée plusieurs fois et surtout félicitée par Monsieur Pierre GRANDADAM – Président de l'association des Communes Forestières d'Alsace, pour son excellente gestion de la crise notamment au niveau de la chalarose.

Monsieur Denis BARTHEL en profite pour remercier le service environnement et les agents de l'ONF avec qui la Ville de Sélestat collabore.

Monsieur Denis BARTHEL propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le programme de travaux et de coupes pour l'année 2021 dans les forêts communales de plaine et montagne.

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

*« Au cours du mandat précédent nous nous sommes souvent abstenus sur les délibérations concernant la gestion de l'III*Wald parce que vous sembliez placer l'intérêt économique au même niveau, voire même parfois, devant l'intérêt écologique. Peut-être que les choses vont changer mais pour l'instant cela est difficile de le dire encore aujourd'hui. Heureusement le statut de la réserve naturelle de l'III*Wald oblige à prendre des mesures de protection importantes pour la biodiversité. La majeure partie du territoire de Sélestat est constituée de milieux naturels avec un statut de protection : à l'est, avec les prairies*

*inondables du Ried, à l'ouest, avec le corridor écologique représenté par le Giessen. C'est un patrimoine naturel qui ne rapporte pas de recettes, mais qui est un trésor pour la Ville de Sélestat. L'Ill*Wald, et on a de la chance, c'est quelque chose aussi, qui en plus, nous apporte des recettes, mais il ne faut jamais oublier que l'intérêt écologique doit primer. Même le jour où il y aura plus de dépenses que de recettes dans l'Ill*Wald, pour nous, elle ne sera jamais une charge, car c'est un vrai trésor pour Sélestat et notre Région. Il ne faut pas oublier, même si cela n'apparaît pas dans les budgets, tous les services que nous rend la nature. L'Ill*Wald est un puit phénoménal en terme de carbone, elle a un rôle important de dépollution de la nappe phréatique et de préservation de la biodiversité. Tous ces services sont innombrables et inestimables d'un point de vue financier. Dans les prochaines années, on imagine que les recettes seront moins importantes que les dépenses et pourtant, je pense que cela sera toujours une force pour Sélestat de défendre l'Ill*Wald et sa biodiversité, tout ce que cela peut représenter pour nous et pour la Région. »*

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« J'ai quelques questions, quel budget devons-nous lire ? On a reçu sur la table un budget qui n'est pas celui reçu en commissions réunies, ni celui présent dans les pochettes. »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER propose de répondre aux questions à la fin des interventions.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Mon intervention dépend du budget et aujourd'hui on est dans le flou. Il y a deux budgets sur la table, un qui est juste et un qui est faux. Je souhaiterais savoir quel est le bon ? »

Monsieur Denis BARTHEL rappelle que le budget posé sur la table est celui que Monsieur Denis DIGEL avait demandé lors de la réunion des Commissions Réunies, c'est-à-dire le budget 2020 sur lequel Monsieur Denis BARTHEL n'a pas personnellement travaillé, mais celui sur lequel Monsieur Denis DIGEL a œuvré en tant que Conseiller Municipal délégué en charge des forêts.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

*« Dans le budget proposé, il n'y a pas de trace de la section d'investissement. Il serait utile que celle-ci figure aussi et soit annexée au budget de la forêt. Dans le budget de la forêt de montagne, il y a 5 000 € de frais d'actes et de contentieux pour la Maison Danielsrain, j'aimerais savoir où est-ce que l'on en est avec ce dossier ? Est-ce qu'il y a encore lieu de mettre 5 000 € pour le budget 2021 ? Vous faites lecture que le marché du bois ne se vend pas. Avez-vous des pistes, quelles sont-elles ? Avez-vous une stratégie ? Au niveau de l'équilibre forêt-gibier, quelle est votre stratégie pour cet équilibre tant en plaine qu'en montagne ? Vous parlez de faire introduire des chênes un peu plus méridionaux dans la forêt de l'Ill*Wald, attention, les chênes tombent aussi malades, ils sont fragiles avec le réchauffement climatique. Il faut faire très attention sur la diversité de la plantation, même si je suis d'accord avec vous de replanter des essences qui sont plus adaptées à notre climat. Ne pas tout mettre dans le chêne, il existe peut-être d'autres espèces qui sont plus adaptées. »*

Monsieur Denis BARTHEL pense que l'on ne peut être que d'accord avec Monsieur Bertrand GAUDIN. A l'avenir, les forêts seront déficitaires mais il ne pense pas que cela soit le plus important. Il raisonne un peu aussi d'une façon

telle, que l'arbre qui est planté aujourd'hui sera pour nos enfants, nos petits-enfants. Il ne pense pas que l'on puisse se dire qu'une forêt doit rapporter de l'argent. Pour le budget forêt, il y a un excédent cumulé fin 2019 à 1 690 000 €.

Monsieur Denis BARTHEL propose de garder cet excédent et de pouvoir financer les travaux futurs. Il espère que, d'ici 10 ou 20 ans, la forêt se portera mieux.

Concernant le chêne, Monsieur Denis BARTHEL rappelle que ce ne sont que des tests, qu'on n'a pas le droit de planter n'importe quoi en forêt et que cela se fait toujours sous l'égide et le contrôle de l'ONF. Il travaille avec eux pour voir ce qui va être testé. Il souhaiterait créer, sur Sélestat, deux parcelles test, mais administrativement cela n'est pas facile, car il faut beaucoup d'autorisations justement à cause des essences qu'on n'a pas le droit de planter. Il a bon espoir de mettre en place une parcelle en montagne et une parcelle en plaine, pour que Sélestat soit aussi à l'avant-poste et pense à son futur.

Monsieur Denis BARTHEL informe que le budget investissement n'est pas détaillé car il n'est pas possible de le quantifier, de l'estimer. Il y a des ponts qui vont se construire, mais l'investissement se fait au courant de l'année donc il est difficile de l'inclure dans le budget.

Concernant l'équilibre sylvo-cynégétique, Monsieur Denis BARTHEL explique avoir eu plusieurs réunions avec les chasseurs. La harde de daims était à un moment donné, trop importante, elle montait jusqu'à 500 têtes. C'est beaucoup trop pour l'équilibre sylvo-cynégétique. La harde doit être réduite (entre 200 à 300 têtes). Le comptage n'a pas pu se faire cette année en raison de la COVID-19.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Je suis surpris, c'est la première fois que j'entends dire qu'il n'est pas possible de quantifier un budget d'investissement. Mais où allons-nous ? Comment allez-vous faire pour investir ? »

Intervention de Monsieur Denis BARTHEL

« Tout simplement en ayant la réalité des choses. Le budget prévisionnel est connu, on sait ce qu'il y a à faire, pour le moment je prends le dossier en mains, je travaille avec le service environnement pour voir ce qu'il restera à faire sur l'année prochaine. Dès que les détails de l'investissement seront connus, je vous les ferai parvenir »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER revient sur l'intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN. Il est vrai que l'aspect économique ne doit pas, de nos jours, primer sur le rôle écologique de la forêt. Il y a 70 ans, on coupait du bois dans la forêt pour financer des investissements dans la commune pour des infrastructures. Quand nos prédécesseurs ont travaillé pour faire de cet espace une réserve naturelle, puis une réserve naturelle Régionale, c'était déjà pour mettre le volet écologique en avant et limiter la coupe massive de bois. Ces dernières années, il faut être davantage vigilant. Tous les feux sont au vert, pour que tout un chacun soit conscient qu'il faut faire très attention en forêt. Des expérimentations sont amenées à être réalisées. Les essences plantées aujourd'hui, ne seront récoltées que dans 50, 60 voire 100 ans. C'est la raison pour laquelle, il a été proposé au Comité de Gestion de la réserve naturelle d'accepter que la Ville de Sélestat expérimente la plantation de peuplier car il pousse plus vite, peut être récolté plus rapidement et évite de laisser des trouées trop importantes. Dans ce cadre-là, l'ONF et toutes les personnes qui

travaillent dans le milieu de la forêt réfléchissent à trouver de meilleures alternatives à la situation actuelle. En 1976, avec la grande sécheresse, beaucoup d'arbres ont dépéri, notamment le sapin, mais cela n'était pas lié à la maladie. Quand un arbre est fragilisé, la maladie peut s'implanter plus facilement. Aujourd'hui, il s'agit de mettre en place une stratégie à long terme et il faut la travailler. La Ville de Sélestat se trouve à un virage pour voir comment elle peut gérer au mieux sa forêt et l'ensemble des forêts de notre territoire. Toute cette stratégie sera présentée lorsque les plans de gestion seront mis en place. Monsieur le Maire, Marcel BAUER informe avoir demandé à Monsieur Denis BARTHEL d'organiser une sortie, une fois en forêt de montagne, et une fois en forêt de plaine, pour que l'ensemble du Conseil Municipal puisse prendre connaissance de la richesse et de l'évolution de la forêt.

Concernant la maison forestière Danielsrain, Monsieur le Maire, Marcel BAUER informe les élus qu'il y a toujours des contentieux en cours concernant un locataire qui était un agent de l'ONF. A partir du moment où il ne travaillait plus à l'ONF, il lui a été demandé de quitter la maison Danielsrain.

Cette personne a intenté un certain nombre de recours et tous ne sont pas réglés, d'où la présence de la provision dans le budget. Il va falloir prendre une décision par rapport à cette maison : la conserver ou la vendre. C'est une décision à prendre collégalement.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle qu'il est important que tout un chacun prenne la mesure de l'importance de la gestion de nos deux belles forêts.

Monsieur Denis BARTHEL informe également les membres du Conseil Municipal, qu'entre 2015 et 2020, 95 000 arbres ont été plantés dans la forêt de l'Ill.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

*« Vous parlez, à juste titre, du caractère important des forêts, et lors des mandatures successives, la ville de Sélestat, les élus de Sélestat ont toujours fait les bons choix au fil du temps, au fil des siècles. Pour donner une réponse complémentaire à Monsieur GAUDIN concernant toutes les dépenses relatives à l'engagement de la Ville de Sélestat vis-à-vis de l'Ill*Wald et des actions qu'elle mène pour la protection de l'environnement, pour la protection de la biodiversité, une grande partie provient du budget général. Tout n'est pas dans le budget forêt.*

Important, on le sait, nous, l'ONF le sait aussi, Monsieur BARTHEL l'a rappelé lors de l'assemblée générale des communes forestières, mais cela n'est pas aussi important pour l'État. La moitié des bois vendus en France, sont des produits accidentels ou dus à des crises sanitaires. Je pense que l'État n'a pas encore pris la mesure de cet impact-là. Aujourd'hui il y a beaucoup de charges dans nos forêts, les revenus baissent mais pourtant les taxes foncières sont toujours identiques. Il serait bien aussi d'avoir une exonération de taxe foncière, quand les années sont mauvaises. Message que vous pourrez, Monsieur BARTHEL, relayer à Monsieur GRANDADAM. La Direction Départementale du Territoire ne met pas non plus les moyens nécessaires pour tout ce qui est reforestation. Le fonds REMOBIO a été mis en place, mais il est très lourd à gérer. Un autre fonds existe « Reforest-action », il y a un transporteur d'énergie qui est prêt à financer des replantations. Je voudrais savoir où cela en est. »

Monsieur Denis BARTHEL informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec eux. Ils souhaitent faire une opération promotionnelle. Ils financent la

plantation des arbres à travers « Reforest-action », ils ont demandé à la Ville de Sélestat de réaliser une petite opération publicitaire pour eux.

Adopté – 3 abstentions – Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Sylvia HUMBRECHT

C. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

3. Désignation des membres du Conseil Municipal et des représentants d'associations locales composant la Commission Consultative des Services Publics Locaux et approbation du Règlement Intérieur – **Marcel BAUER**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER propose de désigner à la commission consultative des services publics locaux comme élus titulaires : Monsieur Denis BARTHEL, Madame Tania SCHEUER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Mathilde FISCHER, Monsieur Stéphane BADER, Monsieur Denis DIGEL et Monsieur Bertrand GAUDIN, et pour les élus suppléants : Madame Nadège HORNBECK, Madame Jennifer JUND, Madame Birgül KARA, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Marion SENGLER Madame Emmanuelle PAGNIEZ et Madame Sylvia HUMBRECHT.

Monsieur le Maire Marcel BAUER informe que Madame Emmanuelle PAGNIEZ ne peut siéger à cette commission.

Monsieur Denis DIGEL, explique avoir été informé par le service juridique que Madame Emmanuelle PAGNIEZ, qui fait partie de l'association des Arboriculteurs de Sélestat, ne peut pas siéger à cette commission comme suppléante, et il le comprend, c'est pourquoi, il propose la nomination de Monsieur Jean-Pierre HAAS.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle les associations locales, qui composeront le collège des associations à savoir : Les Vitrines de Sélestat, le GERRIS, l'association des Arboriculteurs de Sélestat et l'association Mémoires de Sélestat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose également aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de la désignation de Monsieur Éric CONRAD comme représentant du Maire pour présider cette commission consultative.

Adopté à l'unanimité

4. Représentation de la Ville dans divers organismes extérieurs et désignation des élus siégeant au sein de divers groupes de travail et comités de pilotage municipaux – **Marcel BAUER**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER propose aux élus de désigner les conseillers municipaux mentionnés, en tant que représentants de la Ville dans divers organismes extérieurs, et de siéger au sein des commissions municipales concernées.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Je m'interroge sur la création de la commission locale de la sécurité, de la prévention de la délinquance. Nous sommes en octobre 2020, cela serait bien

que des élus soient désignés rapidement pour siéger à cette commission. Est-ce que la sécurité n'est pas une de vos priorités ? L'actualité sur ce thème-là n'est pas assez chargée ? Des trafics en tous genres dans certains quartiers, des rodéos de mobylettes et autres scooters trafiqués, du bruit, des incivilités, des dépôts sauvages... »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER informe que la Ville de Sélestat s'y attèle et qu'un travail est déjà engagé.

Monsieur Denis DIGEL se pose la question quant à la date de création de cette commission.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que le CLSPD n'est pas encore créé et qu'il allait l'être prochainement. Monsieur Laurent GEYLLER qui est en charge de ce dossier prend contact avec les différents partenaires pour finaliser ce projet.

Adopté à l'unanimité

5. Demande d'adhésion à l'établissement public interdépartemental « Archéologie Alsace » - **Charles SITZENSTUHL**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER informe les membres du Conseil Municipal qu'il ne présentera pas cette délibération, car en tant que Conseiller Départemental, il est administrateur de « Archéologie Alsace ». Il ne participera pas au débat et ne participera pas au vote.

C'est Monsieur Charles SITZENSTUHL qui présentera ce rapport.

Monsieur Charles SITZENSTUHL propose au Conseil Municipal de valider une demande d'adhésion à l'établissement public interdépartemental « Archéologie Alsace ». Dans le cadre de la création de la Collectivité Européenne d'Alsace au 1^{er} janvier 2021, il y aura une modification des modalités de gouvernance de la structure et les communes doivent prendre des délibérations pour y adhérer. Il propose également de désigner Monsieur le Maire, Marcel BAUER ou son représentant et Monsieur Erick CAKPO comme représentants de la commune.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Sur le fond, nous sommes tout à fait favorables à adhérer à l'établissement public interdépartemental « Archéologie Alsace » mais, que dire de la forme. Nous devons aujourd'hui nous positionner sans connaître la somme que la Ville de Sélestat va devoir payer pour cette adhésion. Je vous rappelle, ou je vous apprends, chers collègues, que les deux départements alsaciens participent à hauteur de 1,3 million d'euros au budget annuel. Il ne faut pas être prophète pour imaginer que la future Collectivité Alsace, en ces temps de crise, va demander aux nouveaux adhérents de mettre la main au portefeuille. Difficile d'être d'accord de s'engager sur une adhésion sans savoir ce qu'elle va nous coûter. Nous avons voté, notre groupe « pour » lors des commissions réunies sans avoir les chiffres. Ces derniers nous ont été donnés avec le dossier du conseil municipal. Après en avoir pris connaissance, nous allons marquer notre abstention sur ce projet de délibération, qui ne parle pas et ne mentionne même pas, une future participation de la Ville de Sélestat ou le montant de la future participation. Je vous invite à prendre les statuts au chapitre 4 – article 16 : le budget de l'établissement comprend, en recettes, la contribution des membres et la Ville de Sélestat sera membre. Article 19 : les contributions des membres sont fournies sous forme de participation financière au budget annuel, sous

forme de participation ou de mise à disposition de personnel qui continuent à être rémunérés par l'un des membres, sous forme de mise à disposition de locaux, de matériel qui reste la propriété du membre bien sûr, sous toute autre forme de contribution au fonctionnement de l'établissement, la valeur étant appréciée d'un commun accord. Est-ce qu'un élu, autour de cette table, s'engagerait avec ses deniers personnels, dans un projet sans savoir ce qu'il va lui en coûter ? »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER informe que la contribution financière de la Ville de Sélestat est estimée à 3 ou 4 000 €. Il rappelle que les statuts du syndicat mixte ne sont pas encore finalisés et vont être votés en conseil d'administration d'« Archéologie Alsace ». Ces nouveaux statuts vont également être présentés devant le Conseil Municipal. Aujourd'hui, la Ville de Sélestat demande à pouvoir adhérer. Dans un prochain conseil, on évoquera si la Ville y adhère ou pas.

Adopté – 6 abstentions – Denis DIGEL – Frédérique MEYER – Sylvie BERINGER-KUNTZ – Yvan GIESSLER – Emmanuelle PAGNIEZ – Jean-Pierre HAAS

Monsieur le Maire, Marcel BAUER ne prend pas part au vote

Une fois le vote effectué, Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle qu'« Archéologie Alsace » est un établissement public cofinancé par les deux départements. Avec la création de la Collectivité Européenne d'Alsace, ce statut ne peut plus fonctionner. Il faut que la formule juridique, qui a été travaillée avec les services juridiques des deux départements et de l'État, soit adaptée et la formule retenue est le syndicat mixte ouvert. Pour que ce dernier puisse être constitué, il faut qu'il y ait au moins une commune ou un EPCI qui participe et adhère à ce syndicat mixte. Pour la Ville de Sélestat, c'est une opportunité qu'on ne peut pas laisser passer. Sélestat est le siège de cette structure et le restera. La Ville de Sélestat, notamment Monsieur Jacques MEYER se sont suffisamment battus pour trouver un terrain pour que le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan puisse rester à Sélestat. D'autres collectivités souhaitaient que le PAIR soit construit sur leur territoire. Il est normal que la Ville de Sélestat soit la première commune Bas-Rhinoise à être membre de ce syndicat mixte, qui a vocation à se déployer par la suite. La deuxième commune, sera Ensisheim (Haut-Rhin). Le contribuable le plus important sera la Collectivité Européenne d'Alsace. L'avantage pour les membres de cette structure est de bénéficier de tarifs raisonnables pour des travaux de fouilles archéologiques et de ne pas faire appel à la concurrence. Plus la structure va grandir, plus d'autres communes vont adhérer. Dans les 2-3 années à venir, le syndicat mixte ne prendra pas d'ampleur et restera tel qu'il est composé : la Collectivité Européenne d'Alsace et deux communes Haut-Rhinoise et Bas-Rhinoise.

Intervention de Madame Caroline REYS

« A la lumière de vos explications, je me demande s'il ne faudrait pas aussi associer l'Allemagne au futur projet, puisqu'on parle de Collectivité Européenne d'Alsace. Cette ouverture d'un équipement de cette nature pourrait, je pense, intéresser nos voisins d'outre-rhin. »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER informe que la question a été posée en conseil d'administration. Mais leur fonctionnement est totalement différent du nôtre et aujourd'hui, il est difficile de travailler conjointement, car juridiquement ce n'est pas possible. Mais pourquoi pas dans le futur, si les textes évoluent.

6. Constitution d'un groupement de commandes portant sur des prestations de services d'impression et de reprographie de documents – **Éric CONRAD**

Monsieur Éric CONRAD propose au Conseil Municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes portant sur les prestations de services d'impression et de reprographie de documents et l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes.

Il propose de prendre acte de la présidence de Monsieur Jacques MEYER, et de désigner Monsieur Éric CONRAD comme membre titulaire, et Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité

D. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

7. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville : Attribution de subventions – **Stéphane ROMY**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que ces dossiers sont travaillés en amont par le service de l'urbanisme, le conseiller en architecture de la Ville, le service des Finances et cela en étroite collaboration avec les architectes des bâtiments de France. Ces dossiers sont présentés dans une commission ad hoc.

Monsieur Stéphane ROMY rappelle la philosophie générale du dispositif. Il a été mis en place en 2016 et modifié en mai 2018. C'est un dispositif volontariste qui contribue à l'attractivité et l'embellissement du centre-ville. Le centre-ville représente 40% du parc locatif privé de l'ensemble de la Ville de Sélestat. 74% des logements se trouvent au centre ancien et sont occupés par des locataires et 71% des logements datent d'avant 1949. Sont principalement concernés par ce dispositif, tous les immeubles situés au centre-ville, sauf ceux qui sont déclarés insalubres ou insolides. Les travaux subventionnés sont : des travaux de façade, de couverture, les murs pignons, les murs de clôture et les portails. Les bénéficiaires principaux sont : les propriétaires bailleurs qui bénéficient d'une subvention de 30% du coût, les propriétaires occupants à raison de 50% du coût, les commerçants à raison de 30% du coût. Les frais de maîtrise d'œuvre sont subventionnés à hauteur de 50% du coût des frais dans la limite de 8% du coût des travaux. A ce jour, 83 bâtiments, 236 logements et 16 commerces ont été aidés pour un montant de subvention total de 907 692 € soit une moyenne de 10 936,05 € par habitant, 3 846,15 € par logement et 6 294,61 € par commerce. Cette aide a permis de réaliser des travaux pour les particuliers de près de 2,7 millions d'euros.

Monsieur Stéphane ROMY informe que 14 dossiers sont concernés par cette délibération (10 dossiers concernent des propriétaires bailleurs, 4 dossiers concernent des propriétaires occupants). Comme l'a souligné Monsieur le Maire, ces dossiers ont été examinés par la commission ad hoc qui s'est réunie le 27 août dernier. Le plus faible montant de subvention est de 2 927,18 € et le montant le plus élevé est de 20 000 €. Ce qui représente un total, toutes subventions comprises, de 114 790,79 €.

Pour conclure, Monsieur Stéphane ROMY, souligne que ce dispositif s'inscrit pleinement dans le cadre du budget primitif 2020, présenté en juillet dernier. Budget qui était placé sous le signe de la sécurité et de la relance. Ce dispositif a un effet multiplicateur intéressant, car avec 1 € dépensé par la collectivité, ont été réalisés 3 € de travaux par les particuliers.

Intervention de Madame Frédérique MEYER

« Je voulais faire une demande d'information supplémentaire notamment pour les nouveaux élus autour de cette table, et porter à notre connaissance les critères d'attribution qui sont pris en compte pour l'octroi de cette subvention. »

Monsieur Stéphane ROMY précise, que lors d'une prochaine commission réunie, est prévu un point sur ce dispositif d'aide qui permettra de détailler les différents critères en vigueur pour l'attribution des différentes subventions possibles.

Adopté à l'unanimité

8. Régularisation foncière Ville/Domial Lohmühle – Claude SCHALLER

Monsieur Claude SCHALLER explique qu'il s'agit de procéder à des régularisations foncières, suite à une opération de construction de DOMIAL dans le quartier de la Lohmühle. Des immeubles collectifs ont été construits. En fin d'opération, il y a eu une première régularisation pour rétrocéder des morceaux de parcelles, pour 1 euro symbolique, à la Ville.

Il y a encore de petites régularisations foncières à opérer, concernant un local poubelle de 9 m² qui empiète sur un terrain appartenant à la Ville de Sélestat. De plus, la parcelle n°615/33 de 4m² a été oubliée dans l'acte de transfert de propriété. En tout, il faut régulariser 13 m² qui seront cédés à DOMIAL à l'euro symbolique comme les autres opérations réalisées.

Monsieur Denis DIGEL souligne une faute d'orthographe dans le nom du notaire. Il s'agit de Maître REISACHER-DECKERT et non REISACKER-DECKERT.

Adopté à l'unanimité

E. TRAVAUX

9. Église Saint-Georges – Programme pluriannuel de travaux – Validation de l'avant-projet détaillé (APD) - Jacques MEYER

Monsieur Jacques MEYER pense que lors de ce Conseil Municipal, une décision importante va être prise en ce qui concerne le magnifique édifice, qu'est l'Église Saint-Georges. On le doit par rapport aux générations précédentes, qui ont construit, entretenu cette magnifique église. On le doit aussi pour les générations futures qui pourront être fières de l'héritage qui leur sera transmis.

Monsieur Jacques MEYER rappelle que, régulièrement les différentes municipalités ont pris des décisions nécessaires afin de maintenir cet édifice dans un état qu'il mérite largement.

Monsieur Jacques MEYER fait un retour en arrière sur les différentes missions réalisées : un diagnostic a été mené par Monsieur Stefan MANCIULESCU en juin 2013 sur les églises Saint-Georges et Sainte-Foy. Ce diagnostic a permis de

mettre en évidence l'état préoccupant des deux édifices et de déterminer les travaux d'urgence nécessaires à réaliser, les travaux de réparation et de préservation à programmer. En 2016, les travaux d'urgence ont été réalisés et ont visé à assurer la pérennité et la sécurisation des ouvrages pour un montant de 226 000 € (uniquement pour l'église Saint-Georges). En 2018, un appel d'offres a été lancé pour désigner le maître d'œuvre pour les travaux de confortation. Le choix s'est porté sur Monsieur Stefan MANCIULESCU, architecte en chef des bâtiments historiques, pour un montant provisoire d'honoraires estimé à 318 000 €, sur la base de l'estimatif de juin 2013. Les travaux étaient estimés, à 6 327 000 €. En mai 2019, il y a eu la présentation de l'avant-projet sommaire (APS), en février 2020, la phase de l'avant-projet définitif a été lancée pour une remise de dossier prévue en mai 2020. Mais, en raison de la crise sanitaire de la COVID-19, le dossier n'a été remis à la Ville qu'au mois de septembre 2020. Le dossier a été présenté, en commissions réunies le 22 septembre dernier par l'architecte des bâtiments historiques, qui justifie l'augmentation du coût des travaux par l'aggravation des désordres constatés cette année ainsi que par les effets de la tempête de février 2020 qui a causé un certain nombre de dégâts sur l'église.

Monsieur Jacques MEYER rappelle que les travaux d'urgence qui ont été réalisés sur l'église Sainte-Foy, la même année que sur l'église Saint-Georges, s'élèvent à un montant de 91 950 €. Les travaux à prévoir sur l'église Sainte-Foy sont estimés à ce jour à 2 760 000 €. Monsieur Jacques MEYER précise que tout ce qui est réalisé sur l'ensemble des monuments historiques, est fait en concertation avec la DRAC. C'est elle qui a le dernier mot sur la manière d'effectuer les travaux.

Monsieur Jacques MEYER propose aux membres du Conseil Municipal, en accord avec Monsieur le Maire, de créer un groupe de pilotage pour suivre l'ensemble du déroulé de ce chantier exceptionnel, qui serait composé de 3 membres du groupe majoritaire, une personne de chaque groupe minoritaire et des représentants de la paroisse. La décision prise ce soir va permettre de lancer l'ensemble du projet, et surtout va permettre à l'État de provisionner des crédits dans le budget 2021, pour que ces travaux puissent être réalisés. C'est l'aide de l'État qui va définir l'aide de la Région et l'aide du Conseil Départemental.

Monsieur Bertrand GAUDIN assure que son groupe allait soutenir cette décision. Il aurait souhaité que cette décision arrive plus tôt. Un plan pluriannuel avait été mis en œuvre dans les années 90 et qui avait démarré par la façade sud. Ces travaux avaient été interrompus lors du changement de municipalité en 2001. Pourquoi ce plan de rénovation n'a pas été pris plus tôt ? L'état des lieux montre une situation inquiétante et on peut s'étonner que celle-ci n'ait pas été prise en compte avant. En 2013, un diagnostic avait été établi et détaillait l'urgence des travaux à réaliser. Aujourd'hui, il est plus qu'urgent de s'engager véritablement dans la réfection de ce chef d'œuvre en péril, qui fait partie du patrimoine de Sélestat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER souligne que c'est la majorité qui avait souhaité lancer un diagnostic complet par des spécialistes. Les travaux n'ont pas été faits plus tôt, par rapport au diagnostic et au plan pluriannuel, parce que l'État a conditionné les délais avec l'acceptation du financement. La Ville de Sélestat était aussi en attente des aides de l'État pour la façade Nord de la Cour des Prélats, qui est en train de se terminer pour un montant conséquent. Les différentes DRAC et les personnes en charge de ce dossier ont d'abord assuré et financé la Cour des Prélats et ensuite ils s'attaqueront au financement de

l'église Saint-Georges, puis de l'église Sainte-Foy en fonction de leur disponibilité. La décision doit être prise maintenant pour que le financement soit inscrit au budget de l'État.

Adopté à l'unanimité

F. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

10. Soutien au projet commémoratif du CIDH – **Cathy OBERLIN-KUGLER**

Madame Cathy OBERLIN-KUGLER propose aux élus de valider le soutien financier de la Ville, pour un montant de 1 483 € et la mise en place d'une plaque commémorative sur le bâtiment, Place du Marché aux Choux, par les services municipaux.

Adopté à l'unanimité

11. Convention avec le Centre Social et Familial de l'AGF et la Communauté de Communes de Sélestat – Attribution d'une subvention de fonctionnement – **Geneviève MULLER-STEIN**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER informe qu'il s'agit d'une convention tripartite entre la Ville de Sélestat, la Communauté de Communes et l'AGF, qui existe déjà depuis plusieurs années. Il précise qu'en l'absence de Madame Nadine MUNCH, c'est Madame Geneviève MULLER-STEIN qui rapportera ce projet de délibération.

Madame Geneviève MULLER-STEIN propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat tripartite et le versement d'une subvention de fonctionnement.

Intervention de Madame Sylvia HUMBRECHT

« Nous voterons pour l'attribution de cette subvention même si nous trouvons qu'elle n'est pas très élevée en fonction des services rendus par cette association aux habitants de Sélestat. On a pu mesurer son implication pendant le confinement car elle a maintenu le lien avec de nombreuses personnes âgées. L'AGF les appelait régulièrement et elle a poursuivi son service de courses aux personnes complètement isolées, qui n'auraient pas pu s'alimenter sans l'intervention des bénévoles de la section « Vivre avec le Grand Âge ». Cette association est un véritable acteur social de la Ville, à ce titre, la ville pourrait l'associer davantage. On pourrait proposer à l'AGF de siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ou l'inviter à participer à la commission d'attribution de subventions aux associations car elle a une bonne connaissance du terrain »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que la Ville de Sélestat travaille en étroite collaboration avec l'AGF depuis de nombreuses années et le CCAS est partie prenante. C'est une association qui a beaucoup de travail, non pas seulement pour les familles défavorisées, mais pour l'ensemble des familles. Chacun peut être adhérent de l'AGF, il suffit de payer une cotisation.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Jean-Pierre HAAS souhaite rajouter un point « divers », à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Le mardi 29 septembre 2020 a eu lieu l'assemblée générale des « Vitrines de Sélestat ». Monsieur Marcel BAUER, vous avez annoncé mardi dernier, que le département a alloué des subventions aux associations et que les « Vitrines de Sélestat » n'y avaient pas droit, faute de dépôt d'un dossier avant le 31 août. A voir les interrogations du Président, de la secrétaire et de la trésorière des « Vitrines de Sélestat », tous les trois assis côte à côte à la table officielle, il est évident, pour l'ensemble des participants à cette réunion, que personne de l'association n'était au courant. Vous avez annoncé Monsieur BAUER, que les « Vitrines de Sélestat » viennent de perdre une subvention de 15 000 €. Je pose la question : à qui la faute ? Pas aux « Vitrines de Sélestat », mais à vous. Monsieur BAUER, vous êtes Vice-Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, vous ne pouviez pas ne pas être au courant de cette aide que vous avez votée. Vous auriez dû, soit prévenir les « Vitrines de Sélestat », soit demander au Conseiller Municipal Délégué, Monsieur Robert ENGEL, d'avertir l'association. Que dire de notre manager du centre-ville, il aurait aussi dû, de par ses fonctions, être au courant de cette mesure et faire le maximum pour que ces 15 000 € soient attribués aux « Vitrines de Sélestat ». Vous portez l'entière responsabilité de la perte de cette subvention. Merci, au nom de l'ensemble des contribuables Sélestadiens. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« C'est un peu facile de dire que l'association a perdu 15 000 €. J'ai dit, qu'elle aurait pu éventuellement prétendre à 15 000 €, mais sans certitude. Que cela soit le Département ou la Ville, nous avons envoyé à tout un chacun, à toutes les entreprises, à toutes les associations des éléments qui leur annonçaient qu'il y avait un plan de relance au niveau du Département. J'aurai dû aller voir toutes les associations et leur dire de déposer un dossier ? Je pense que lorsqu'on est responsable d'une association, au moins l'un ou l'autre membre du comité doit prendre ses responsabilités et regarder ce qu'il en est. D'autres associations n'ont pas répondu. J'ai rattrapé « le coup » pour eux, c'est déjà pas mal, il faut être positif ils auraient pu ne rien percevoir. Je l'ai annoncé, j'ai fait le nécessaire pour que les « Vitrines de Sélestat » puissent toucher un minimum de 3 000 €. »

Enfin, Monsieur le Maire, Marcel BAUER précise que l'assemblée générale, en principe, est seulement ouverte à ses adhérents.

Monsieur Jean-Pierre HAAS précise avoir été invité par le Président de l'association et avait donc le droit d'y assister. De plus, il informe qu'il a une société sur Sélestat. Il estime qu'il y a un Conseiller Municipal Délégué et un Manager du centre-ville, qui sont là pour aider les associations. On aurait pu trouver un consensus pour que les « Vitrines de Sélestat » puissent postuler à cette aide.

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Si j'ai bien compris, Monsieur HAAS, vous avez une structure, une entreprise et vous êtes adhérent des « Vitrines de Sélestat » ?

Monsieur Jean-Pierre HAAS précise qu'il n'est pas adhérent, mais qu'il a été invité, au même titre que Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER estime que si l'association des commerçants n'invite pas le Maire à son assemblée générale « on ne sait pas où on va ! »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Il est vrai que mardi soir vous ne rigoliez pas comme ça Monsieur le Maire »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je n'étais pas triste pour autant. »

Fin de la séance à 20h40

PRM/RAG/CH

PV prov 5

Le secrétaire de séance

Erick CAKPO